

NOTE TECHNIQUE N° 14

LA VITAMINE "C"

EN THÉRAPEUTIQUE PISCICOLE

J.P. GERARD *

La vitamine « C » ou Acide L (+) ascorbique est un acide non saturé dont la formule chimique dérive de celle du glucose.

1. PRESENTATION

La vitamine « C » se présente sous forme d'une poudre blanche, inodore, de saveur acide. Les solutions aqueuses s'altèrent rapidement à l'air, c'est pourquoi elle doit toujours être conservée à l'abri de l'humidité et de la lumière.

2. INDICATIONS

En thérapeutique piscicole la vitamine « C » est employée comme médicament contre les agressions et comme stimulant général.

3. TOXICITE

Aux doses thérapeutiques indiquées la vitamine « C » n'est pas toxique. Toutefois il est déconseillé d'augmenter les posologies indiquées ou la fréquence des distributions car c'est un stimulant général de l'organisme et la santé des poissons pourrait être altérée par des excès.

4. POSOLOGIE

La dose à distribuer aux Salmonidés en élevage intensif est de 60 milligrammes par kilo de poids vif quel que soit leur âge pendant 3 jours consécutifs.

5. MODE D'EMPLOI

La vitamine « C » sera incorporée à l'aliment par le pisciculteur lui-même au moment du traitement. C'est une garantie qu'elle ne sera pas altérée.

La vitamine « C » sera « collée » à la surface des granulés à l'aide d'huile de tournesol. Pour respecter les posologies précédemment indiquées il faudra ajouter 6 grammes de vitamine « C » par kilo d'aliment si celui-ci est distribué à 1 % du poids vif, ou pour 2 kg si la ration est fixée à 2 % du poids vif. Pour réaliser un bon enrobage il faut placer dans un mélangeur (bétonnière ou récipient) l'aliment et la quantité de vitamine « C » correspondante. La vitamine « C » et l'aliment seront d'abord brassés à sec pendant le temps nécessaire pour que le mélange prenne une couleur homogène. Ceci obtenu il faudra ajouter 1 litre d'huile de tournesol pour 50 kg d'aliment et attendre à nouveau que le mélange ait pris une couleur homogène. Stockés à l'abri de l'humidité et de la lumière les aliments ainsi préparés peuvent être conservés pendant 3 jours.

6. PERIODICITE DES TRAITEMENTS

La vitamine « C » pourra être distribuée 3 jours lorsque le pisciculteur constatera une « baisse de forme » dans son cheptel et après chaque traitement préventif ou curatif. Toutefois pour les raisons que nous avons invoquées précédemment les traitements devront être espacés de 20 jours environ.

* Institut National de la Recherche Agronomique – Laboratoire d'Ichtyopathologie –
78850 THIVERVAL-GRIGNON.